Disabilities Issues Office

Annual Report
2005 - 2006

Manitoba

MINISTER RESPONSIBLE FOR
PERSONS WITH DISABILITIES

Room 357
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

The Honourable John Harvard
Lieutenant Governor of Manitoba
Room 235, Legislative Building
Winnipeg MB R3C 0V8

May It Please Your Honour:

I am pleased to present the first ever Annual Report of the Disabilities Issues Office of Manitoba for the year ended March 31, 2006.

Respectfully submitted,

Gord Mackintosh
Minister

Disabilities
ISSUES
OFFICE

Manitoba

Room 630 - 240 Graham Avenue
Winnipeg , MB R3C 0J7
P: 204-945-7613 **F**: 204-948-2896
TTY: 204-948-2901

Honourable Gord Mackintosh
Minister of Family Services and Housing
and Minister responsible for Persons with Disabilities
357 Legislative Building
Winnipeg MB R3C 0V8

Dear Minister:

I am pleased to present the first annual report for the Disabilities Issues Office of Manitoba (DIO). The 2005/06 year has been one of development and growth for this new policy co-ordination centre within the provincial government.

Created in 2002, the DIO has four staff – an executive director, two policy analysts and an office manager. The office is also supported by a seconded employee from the Manitoba Housing Authority and term employees who work for government during the summer.

The DIO's primary mandate is to help co-ordinate government policy that affects the lives of Manitobans with disabilities. This is done in many ways, the most important being the Assistant Deputy Ministers Committee on Disability Issues. This committee chaired by the Minister responsible for Persons with Disabilities, serves as a clearing house across government on policies and programs affecting people with disabilities. It has an Assistant Deputy Minister from every department and meets every three months.

The DIO monitors the priorities of the community of people with disabilities. We meet community representatives, attend community events and listen to citizens with disabilities and their supporters. The DIO also hosts important forums – Round Tables on Disability Issues - which give the community an opportunity to inform government about its ideas, concerns or suggestions about people with disabilities. The aim is to have the community help design effective policies that are responsive to expressed needs.

Providing advice and support to the Minister responsible for Persons with Disabilities is also a key DIO role. The Minister continues to meet with the DIO and other government departments on a wide range of issues including those concerning First Nations Manitobans with disabilities and provincial plans to support people with disabilities in emergency situations. The DIO has been active in presenting a disability perspective on many issues to the Minister and government as a whole.

As a relatively new office, the DIO is still working to raise its profile inside the government and with the general public. Printed material from the office is being distributed, a DIO website has been launched and this annual report is aimed at increasing awareness about the office and the work we do. The higher the DIO's profile is, the more effective our work will be.

The DIO recognizes that an accountable government must develop realistic objectives which can be used to measure its success in serving citizens. This is a priority for the province and the DIO will be working with all departments over the coming years to find effective ways to measure our success in promoting full citizenship for all members of society, including those who have disabilities.

Respectfully,

Dave Martin
Executive Director

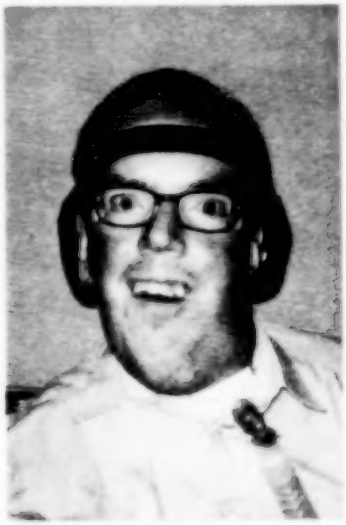

Table of Contents

	Page
Introduction	1
Mission and Role	1
Organization	2
Changing Government to Provide Better Service to Manitobans with Disabilities	3
Community Consultations	8
Community Networking	10
Emerging Issues	13
Financial Information	15

Introduction

The Annual Report of the Disabilities Issues Office is organized to present developments under our primary mission. It includes information about improvements to government services, community consultations, community networking and emerging issues that affect people with disabilities. The report also contains information about the DIO's organization and expenditures.

Mission and Role

In 2000, the premier appointed a Minister responsible for Persons with Disabilities to:

- identify issues affecting persons with disabilities
- co-ordinate policy development to improve access to public services
- promote positive attitudes and raise awareness about disability
- represent the needs of Manitobans with disabilities to other levels of government

In 2002, the provincial government established the Disabilities Issues Office to serve and report to the Minister responsible for Persons with Disabilities. The DIO supports the Minister by:

- communicating directly with members of the community
- organizing an annual round table forum to consult with organizations and citizens concerned about new policy directions
- co-ordinating work among government departments, disability groups, corporate and community organizations
- making Manitoba a more inclusive society for persons with disabilities

Disabilities Issues Office
Organization Chart
(as at March 31, 2006)

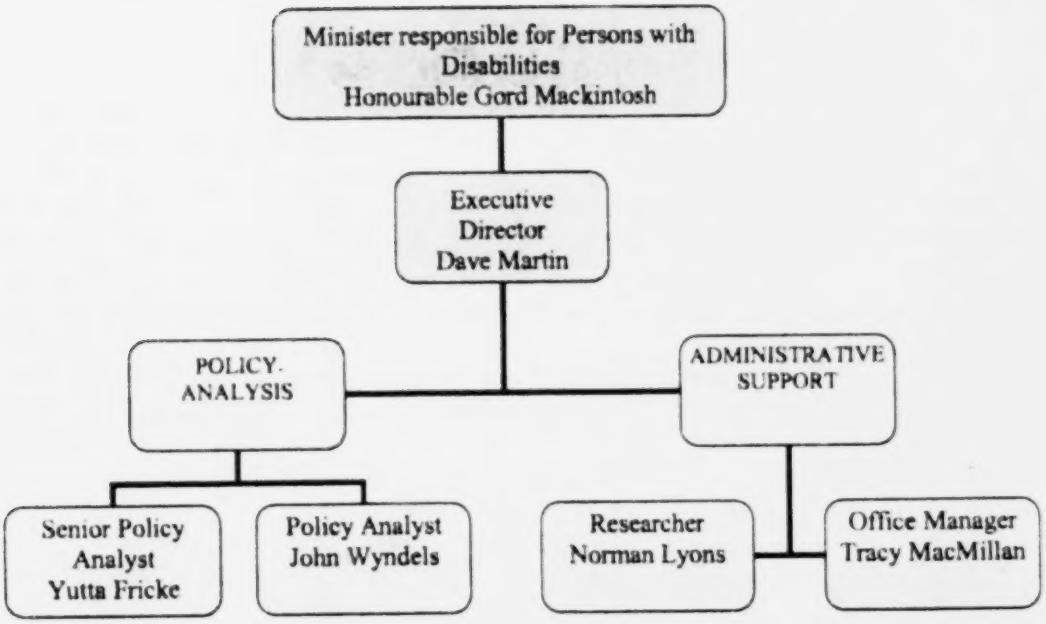

Changing Government to Provide Better Service to Manitobans with Disabilities

Full Citizenship: A Manitoba Provincial Strategy on Disability

In 2001, the Manitoba Government released *Full Citizenship: A Manitoba Provincial Strategy on Disability (Full Citizenship)*. It presented a philosophy for responding to the needs of people with disabilities and outlined a number of priority issues for government. The five main priorities were: income supports; employment; disability supports; access to government; and issues concerning Aboriginal Manitobans with disabilities.

Within the pages of *Full Citizenship*, government committed itself to a series of actions to address issues affecting Manitobans with disabilities. A total of 36 commitments were made on such issues as removing disincentives to employment, providing disability supports during training programs and improving government consultation with the community of people with disabilities.

Highlights among the accomplishments to date are:

- A Rapid Re-enrollment Policy has been created within the Employment and Income Assistance Program to ensure financial assistance is available promptly when a person with a disability unsuccessfully attempts employment and needs to resume benefits.
- The work incentive option within the Employment and Income Assistance Program has been increased to 30 per cent for people with disabilities in recognition of the higher costs incurred by persons with disabilities in being employed.
- A new policy has been introduced to allow certain lump sum payments of up to $100,000 to be made to Employment and Income Assistance recipients with disabilities without reduction in benefit levels, provided that the funds are used for disability related costs.
- The Manitoba government has adopted the Universal Design Institute's *ACCESS: A Guide to Accessible Design for Designers, Builders, Facility Owners and Managers* as the guideline for buildings where the provincial government has design control through ownership, specific capital funding or leaseholder arrangements.
- Manitoba's Community Connections Program has funded adaptive technology for Internet sites throughout the province.
- The provincial government has implemented a policy on website accessibility to meet the needs of disabled citizens.
- The Civil Service Commission has established a Career Assistance Program for Persons with Disabilities to provide employment opportunities with government.
- Consultation with people with disabilities has been improved with the creation of a DIO and the hosting of four round tables on issues of concern to the community.

- The Assistant Deputy Ministers' Committee on Disability Issues has been formed to review, and take action on, input from the community.

The DIO has been actively involved in working with all government departments to implement the commitments made in *Full Citizenship*.

Access to Government

One priority *Full Citizenship* identifies as needing government leadership is access – not only fair and equal access to government buildings, but the removal of barriers to government services, information and public meetings. To help address these needs, the DIO is working with an Inter-departmental Access Committee. It is a cross-departmental committee, with provincial representatives from health, justice, education, transportation and government services.

The committee's job is to review and update two provincial government documents on accommodating disability access issues: *Interim Accommodation Procedures* and *Manitoba's Guidelines on Access to Government.* Both documents are more than 13 years old and the committee must ensure they properly reflect the Manitoba government's continuing commitment to persons with disabilities.

The *Interim Accommodation Procedures* document was written in the 1990s to provide direction to government staff on accommodating persons with various disabilities when service is required in an inaccessible facility. The province currently owns or leases more than 300 buildings. Despite steady progress to make them all accessible, many still contain design features which act as barriers for persons with mobility and perceptual impairments. The updated *Interim Accommodation Procedures* document is being revised according to principles in the Universal Design Institute's *ACCESS: A Guide to Accessible Design for Designers, Builders, Facility Owners and Managers.*

The document *Manitoba's Guidelines on Access to Government* was introduced in 1989 to improve access for people with disabilities to government services, publications and public meetings and hearings. While universal access to government continues to be a priority, the original guidelines are now inadequate and need to be updated to include new forms of electronic communication such as the Internet.

The Inter-departmental Access Committee is preparing proposals for consideration which will update and strengthen the *Interim Accommodation Procedures* and *Manitoba's Guidelines on Access to Government*.

Task Force on Facility Access

Manitoba's Task Force on Facility Access was formed about 20 years ago. It has served as an inter-departmental mechanism to improve access to provincial facilities for people with disabilities. It has representatives from education, family services and housing, health, transportation and government services, and the Disabilities Issues Office.

During the past year, the task force met, with co-ordination from the DIO, to monitor the implementation of the Policy for Universal Access Building Design announced in 2002. Member departments reviewed information from accessibility audits done on five facilities which were built or renovated following the policy announcement. The audits revealed that progress has been made, although ongoing work needs to be done to ensure that the policy's objectives are achieved. They also showed that budget constraints will be the biggest challenge to the successful implementation of universal access throughout government facilities.

The Municipal Councils and School Boards Elections Act

As a result of a community complaint about inaccessible election procedures, the DIO co-ordinated government and community efforts to:

- review the new *Municipal Councils and School Boards Election Act* ensuring accessibility to all voters
- discuss strategies to make the voting process and locations more accessible for persons with disabilities
- advise on the development of election training manuals and training sessions

The elections procedures manual was revised to offer specific suggestions for parking, snow clearing, lighting and clearance of voting booths. In addition, the manual recommends that, for the benefit of persons with visual impairments, the voting template be colour-contrasted from the ballot and that the list of candidates be prepared in 18-point typeface or larger.

Trainees who will be managing future municipal and school board elections were also given a contact list of Manitoba disability organizations for follow-up with community groups.

Cory Moar Inquest Response

Cory Moar died in December 1998 at 29. He was living in the home of his older brother. The autopsy showed his family had slowly beaten him to death over a period of at least a year.

While Manitoba law demands that doctors, social workers and other professionals report suspected abuse of children and persons defined as vulnerable, Cory Moar did not meet the criteria of either group. The judge leading the review into the death recommended other ways to prevent similar tragedies among other mentally competent adults with disabilities.

Over the past three years, ending in 2006, the DIO joined Manitoba Family Services and Housing (FSH), Manitoba Health and Manitoba Justice in an inter-departmental effort to respond to the judge's 13 recommendations, including:

- training of current and new staff in FSH and the regional health authorities (RHAs) to recognize and respond to suspected abuse
- the need for crisis accommodations for adults with disabilities similar to those provided to women in abusive relationships
- government support of an abuse awareness initiative developed by Community Living Manitoba
- research into ways to share information about suspected abuse without going against an adult's right to privacy

Manitoba First Nations with Disabilities Multi-Sectoral Working Group

Full Citizenship outlines the province's commitment to the equal participation of Manitobans with disabilities. But citizenship and the related rights and responsibilities do not mean the same thing to all Manitobans because we are citizens of both a province and a country. Depending on whether or not we are Aboriginal, one of these identities is more significant to us than the other. If you are an Aboriginal person with a disability, your status will be of primary importance to the level of government (federal or provincial) responsible for the delivery of disability supports and services.

The province is concerned about the gaps in disability services for Aboriginal Manitobans, including First Nations Manitobans living on reserve. To move toward more equitable services, the province helped create the Manitoba First Nations with Disabilities Multi-Sectoral Working Group in April, 2004. Among the participating government and non-government bodies were:

- the Assembly of Manitoba Chiefs (AMC)
- federal government
- the DIO with several provincial government departments, including family services and housing, health, Aboriginal and northern affairs and education
- community representatives from the First Nations disABILTY Association Inc. (FNDA)

As part of this work, the AMC developed a report and a proposed disability service delivery model for Manitobans living on reserves. In the spring of 2006, it was presented to the federal government in Ottawa and Manitoba's Minister responsible for Persons with Disabilities.

The province concluded that follow up to the AMC proposals for disability services for First Nations would require the involvement of the Inter-governmental Committee for First Nations Health (ICFNH). This body has strong participation from the federal government, which currently co-ordinates and funds programs on health and social services on reserves.

Mobility Steering Committee

In March 2005, the Winnipeg Regional Health Authority (WRHA) established the Wheeled Mobility Steering Committee. It is made up of stakeholders with an expertise in wheeled mobility equipment such as manual wheelchairs, power wheelchairs and scooters. It also focuses on the special seating systems and modifications to other components, such as backrests and cushions, to make the equipment functional. The committee's goal is to improve the way the system operates and seek input on potential changes.

The committee set up several working groups to research remedies to existing inefficiencies. Among the issues reviewed are procurement of special seating systems, the exclusion of funding for wheelchairs for residents of personal care homes and wheelchair maintenance issues. One working group report has been sent to the WHRA; others will be sent when they are competed.

Manitoba Floodway Authority

After the Flood of the Century in 1997, the federal and provincial governments committed to expanding the Red River Floodway. The Manitoba Floodway Authority (MFA) was established and floodway expansion has started and is expected to be completed in 2010.

The floodway expansion will create employment, training and recreation benefits. The DIO met officials from MFA to offer input and ensure that persons with disabilities are active participants in the construction process. The DIO is also advising that plans to develop the floodway as a place for recreation, such as walking trails and toboggan hills, holds great potential for persons with disabilities. The DIO will help ensure that the Policy on Universal Access Building Design and other commitments to accessibility will be applied during the design of these recreation facilities.

Public consultation on the floodway expansion began in the spring with numerous disability organizations and individuals providing feedback. Final results from the consultation will be completed later this year. The DIO will continue to meet with the MFA as the project continues.

Community Consultations

Town Hall Meetings

One of the DIO's priorities for 2005/06 was to increase the level of participation in the community consultations leading to a round table event. To meet this goal, two town hall meetings were organized, one for Winnipeg residents and one for persons living outside Winnipeg. In addition, a Sharing Circle on Disability Supports was organized for Aboriginal and First Nations Manitobans to discuss their unique concerns.

All these meetings were publicly advertised to encourage ordinary citizens with disabilities and their supporters to raise their voices about issues that affect them. Almost 200 Manitobans participated. Reports from these events were used to determine the focus areas of a Round Table on Disability Supports.

Round Table on Disability Supports

The most significant community consultation organized by the DIO is the Round Table. On March 24, 2006, 63 delegates from across Manitoba attended the DIO's Round Table on Disability Supports.

The plenary session was divided into three workshops areas:

- personal supports
- equipment supports
- transitions through life

The DIO prepared background papers on the three topic areas to inform participants of existing policies and programs. Each workshop discussed progress made in these areas, as well as continued barriers and challenges to receiving services. A series of recommendations was developed to guide the province in how to improve the quality and delivery of disability supports.

At the closing plenary, the following priorities were presented to the Minister responsible for Persons with Disabilities.

Personal Supports

- Centralize disability support services under one roof – for instance, in fully accessible community access centres.
- Move away from program-centred disability support services toward flexible, individual services.
- Support a national disability supports program and/or *Act*.

Equipment supports

- Establish a comprehensive, portable package of equipment supports tailored to the user's needs at each stage of life.
- Create a technical aids program with an eligibility criteria based on functional assessment of individual needs.
- Design a technical aids program allowing for consumer control, with personal choice in buying and the flexibility to choose from among a wide variety of approved assistive devices offered by profit, non-profit and public sector vendors.

Transitions

- Ensure there is continuity, equal standards and seamless delivery among services provided by different departments throughout the province.
- Create an advocacy body for families with children with disabilities modeled on the Children's Advocate, or ensure that disability organizations are funded to take on this role.
- Develop made-for-Manitoba disability legislation, if not a *Canadians with Disabilities Act*, which outlines some basic rights and services for Manitobans with disabilities.

While the focus of the round table was on disability supports, special consideration was given to the service gaps faced by Aboriginal Manitobans with disabilities. The delegates at the round table called on the province to continue working with First Nations and Aboriginal people to improve services.

The complete *Round Table on Disability Supports Report* is available from the DIO.

Community Networking

City of Winnipeg Access Advisory Committee

The DIO represents the province on the Access Advisory Committee (AAC) of the City of Winnipeg to help fulfill our common interests in creating a more accessible city. The AAC was created by City Council in 1989 to "enhance accessibility for persons with disabilities to the benefit of all citizens." The AAC is a 12 person committee most of whom are citizens with disabilities.

Some examples of our collaboration:

- Along with the University of Manitoba's Faculty of Architecture, the province and ACC hosted a forum on visitable design. The forum introduced Manitoba's design community, the housing industry and the public to the basic design features that change an inaccessible house to one for all family and neighbours, including those with disabilities.
- We reviewed the city's audible traffic signals (ATS) to improve their usefulness to persons with visible disabilities in crossing the streets. Recommendations included:

  1. reduce the variety of signals (ATSs are found in over 200 cross-walks)
  2. increase the amount of time allocated to safely cross the street
  3. consider relocating the signals closer to ground level for better audibility

Inter-provincial Networking

Some of the best advice about effective disability policies and programs comes from practical testing. That is why networking between the DIO and similar provincial offices across the country is so important.

Most of the research and networking carried out by the DIO is through the Internet. However in October 2004, two DIO staff members were able to meet their peers from across Canada at the Inter-provincial Disability Working Group in Edmonton.

Many of the topics discussed elsewhere in this annual report and at the round tables were also on the agenda in Edmonton. One of the results of the meeting was a new focus by the DIO on emergency preparedness issues for people with disabilities.

International Networking

The DIO's network extends well beyond Canada to our American neighbours and to Europe. Information exchanged includes our philosophical approach to disability and how this is transferred to policies and programs.

Over the past year, we have joined an inter-departmental initiative on co-operation between the Province of Manitoba and the Département du Bas-Rhin (France). This project, which began with the Saint Boniface business community, allows information sharing on social service programs targeting key populations, like youth and persons with disabilities.

Like the governmental officials from France, visiting policy makers and consumer advocates from Russia visiting the DIO, were also particularly interested in Manitoba's efforts to integrate community consultation into policy development.

Other Networking

The DIO has regularly been invited to talk to community members about the office and progress on *Full Citizenship*. With the integration of Disability Studies into academic curriculum, both the universities of Winnipeg and of Manitoba have requested guest lecturers. From the perspective of the DIO, a well-informed student body bodes well for Manitoba's future.

The DIO collaborated twice with the Human Rights Commission to educate Manitobans in Brandon and Thompson about *The Human Rights Code*. DIO staff focused on human rights issues concerning disability and introduced the philosophy and action plan of *Full Citizenship*.

The most common request for presentations, however, was from disability consumer and service organizations. Some of the invitations received in the past year include the Canadian Centre on Disability Studies, Canadian Council of the Blind and the Interlake peer support group of the Canadian National Institute of the Blind (CNIB).

The DIO attends community meetings not just to inform people about the DIO, but also to be informed about the priorities and concerns shared by specific disability groups, cross-disability advocacy organizations and others. Staff of the DIO attended annual general meetings and other functions of organizations such as: Canadian Council of the Blind, Canadian Centre on Disability Studies, Council of Canadians with Disabilities, Canadian Paraplegic Association, Community Living Manitoba, First Nations disAbility Association, Independent Living Resource Centre, Manitoba League of Persons with Disabilities, Reaching E – Quality Employment Service and Ten-Ten Sinclair Housing.

Similarly, the DIO benefited from research and conferences organized by community organizations such as:

- Community Living Manitoba's forum on de-institutionalization
- Independent Living Resource Centre's symposium on visitable housing
- CNIB's NEEDS study on the links between poverty and lack of education and employment opportunities
- Society for Manitobans with Disabilities' research on aging and disability in Manitoba

DIO staff also attended academic presentations of new research:

- Children with Disabilities Receiving Services from Child Welfare Agencies in Manitoba, School of Social Work, University of Manitoba
- research on disability equality in terms of sameness and difference, presented by Eithne McLaughlin for the Disability Studies program at the University of Manitoba

Emerging Issues

United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities

In December 2001, the General Assembly of the United Nations (UN) established an ad hoc committee to consider proposals for an international convention to protect and promote the rights and dignity of people with disabilities. The aim is to ensure that the rights set out in existing human rights treaties and other instruments, such as the *Declaration on Human Rights*, are extended to persons with disabilities in a meaningful way.

Over the past five years, Canada has been very involved in the development of the new convention. We are represented on both the ad hoc committee and a working group created to help write the draft document.

Known as the *UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities*, the draft convention has 33 articles dealing with a wide range of issues facing persons with disabilities, including access to education, health services and political participation.

When the draft text is completed (August 2006), it will be submitted to the UN General Assembly for formal adoption. The next stage of implementation will begin, as member governments are invited to ratify the document. Ratification by Canada will require Manitoba to review existing laws and practices to compare them with the obligations set out by the convention. Ratification may require changes to existing laws or practices. Only when enough countries have ratified the convention does it enter into force.

The DIO has provided input into the draft convention both within government processes and through its non-government network, with co-ordination from the Council of Canadians with Disabilities. In future, the DIO hopes to work with the disability community in a publicity campaign to promote the convention. In this way, Manitoba will participate in a worldwide effort to fulfill the mission of the convention as an instrument to support the dignity and to effectively protect the human rights of people with disabilities.

Visitable Housing

The term "visitable" has a relatively short history. It refers to housing that is easily accessible to persons with disabilities. From a small movement that began in Atlanta, Georgia, support for visitable housing has gained widespread acceptance in the United States, and is making inroads across Canada. The provincial government has taken an active role in promoting visitable housing and the concept is beginning to shape policy in Manitoba.

The key components of visitable houses are a level entry into the home, wider doors and hallways throughout and an accessible washroom on the main floor. These simple changes make it easier for people in wheelchairs to move, but they also benefit families pushing strollers, furniture movers and those with temporary injuries like a broken leg. In essence, visitable housing should not be perceived as a housing design for those who have mobility impairment. Rather, its selected features make life easier for everyone.

To increase the profile of visitable housing, the provincial government, the City of Winnipeg, and the University of Manitoba's Faculty of Architecture hosted a seminar on visitable housing in fall 2005. More than 100 people took in the event, including designers, architects, developers, builders and government representatives. Since that time, the government has hired a consultant to provide design expertise to help make new homes more accessible and visitable.

Emergency Preparedness

After September 11, 2001, and the 2005 hurricane season in the United States, cities and provinces across Canada have placed a new priority on emergency preparedness. Manitoba authorities have already responded to significant crises related to flooding and fires. Unfortunately, the future may also bring us a severe tornado or possibly a flu epidemic.

Manitoba Emergency Measures Organization co-ordinates the province's emergency preparedness through the Inter-departmental Emergency Preparedness Committee (IEPC). Some of the members of the committee are the City of Winnipeg, the Office of the Fire Commissioner, the Mennonite Disaster Service and a number of provincial departments.

In 2005, the DIO joined the IEPC to highlight issues related to disability in times of crisis. In a recent presentation to the IEPC, the DIO led a discussion about its concerns:

- public education directed to persons with disabilities
- accessible public communication and warnings
- measures to ensure the safe evacuation of persons with disabilities and care givers
- supports in emergency relief centres
- assistance during post-crisis recovery

In future, the DIO hopes to build on existing programs and to introduce new strategies to ensure the safety and well-being of Manitobans with disabilities under all circumstances.

Financial Report Summary Information

Disabilities Issues Office
(Manitoba Family Services and Housing)
Actual vs. Planned Expenditures
for fiscal year ended March 31, 2006

09-1H Disabilities Issues Office

Expenditures by Sub-Appropriation	Actual 2005/06 $000	FTE	Estimate 2005/06 $000	Variance Over/(Under)	Expl. No.
Total Salaries and Employee Benefits	258.1	4.00	263.3	(5.2)	
Total Other Expenditures	86.9		87.1	(0.2)	

Disabilities Issues Office
(Manitoba Family Services and Housing)
Actual vs. Actual Expenditures
for years ended March 31, 2005 & March 31, 2006

Estimate 2005/06	Appropriation	Actual 2005/06	Actual 2004/05	Increase/ (Decrease)	Expl. No.
263.3	Salaries and Employee Benefits	258.1	214.6	43.5	1
87.1	Other Expenditures	86.9	86.2	0.7	

1. The variance is primarily due to position vacancies in 2004/05.

Bureau des personnes handicapées

Rapport annuel 2005 - 2006

Manitoba

La ministre responsable des
Personnes ayant un handicap

Bureau 357
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

À Son Honneur
L'honorable John Harvard
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de présenter à Votre Honneur le tout premier rapport annuel du Bureau des personnes handicapées du Manitoba, pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre,

Gord Mackintosh

BUREAU DES
personnes
handicapées

Manitoba

Room 630 - 240 Graham Avenue
Winnipeg , MB R3C 0J7
P: 204-945-7613 **F:** 204-948-2896
TTY: 204-948-2901

Monsieur Gord Mackintosh
Ministre des Services à la famille et du Logement
et ministre responsable des Personnes ayant un handicap
Palais législatif, bureau 357
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel du Bureau des personnes handicapées du Manitoba (BPH). Pour ce nouveau centre de coordination des politiques au sein du gouvernement provincial, l'année 2005-2006 a été une année de développement et de croissance.

Créé en 2002, le Bureau compte quatre membres du personnel – un directeur général, deux analystes des politiques et un chef de bureau. Il fait également appel à un employé détaché du Bureau de logement du Manitoba et à des employés engagés pour une période déterminée qui travaillent pour le gouvernement pendant l'été.

Le mandat principal du BPH est d'aider à coordonner les politiques gouvernementales qui influencent la vie des Manitobaines et des Manitobains handicapés. Le Bureau le remplit de diverses façons, essentiellement au moyen du comité des sous-ministres adjoints chargé des questions concernant les personnes handicapées. Présidé par la Ministre responsable des personnes ayant un handicap, ce comité sert de carrefour au sein du gouvernement en ce qui concerne les politiques et les programmes qui touchent les personnes handicapées. Il est composé d'un sous-ministre adjoint de chaque ministère et se réunit tous les trois mois.

Le BPH surveille les priorités de la communauté des personnes handicapées. Nous rencontrons les représentants de la communauté, nous assistons à des activités de la communauté et nous nous mettons à l'écoute des citoyennes et des citoyens handicapés et de leurs défenseurs. Le Bureau organise également d'importants forums – tables rondes sur les questions touchant les personnes handicapées – qui donnent à la communauté l'occasion d'informer le gouvernement sur ses idées, ses préoccupations ou ses suggestions au sujet des personnes handicapées. Le but est de faire en sorte que la communauté aide à concevoir des politiques efficaces répondant aux besoins exprimés.

L'un des rôles clés du Bureau consiste également à conseiller et à appuyer le ministre responsable des Personnes ayant un handicap. Seui-ci continue de rencontrer les représentants du Bureau et d'autres ministères sur toutes sortes de questions, notamment les questions touchant les Manitobains et Manitobaines des Premières nations qui sont handicapés ainsi que les plans de la province visant à aider les personnes handicapées en cas d'urgence. Le Bureau n'a pas manqué de présenter au ministre, et au gouvernement dans son ensemble, la perspective des personnes handicapées sur de nombreuses questions.

Du fait qu'il est relativement récent, le Bureau essaie encore de se faire connaître davantage au sein du gouvernement et auprès du grand public. De la documentation imprimée élaborée par le Bureau est en train d'être distribuée, un site Web a été mis sur pied et le présent rapport annuel vise à informer davantage sur le Bureau et le travail accompli. Plus le Bureau sera connu, plus il sera efficace.

Le Bureau reconnaît qu'un gouvernement responsable doit se donner des objectifs réalistes permettant de mesurer à quel point il réussit à servir les citoyens et les citoyennes. Ceci constitue l'une des priorités de la province et le Bureau collaborera avec tous les ministères au cours des prochaines années pour trouver des moyens efficaces de mesurer son succès à promouvoir la citoyenneté à part entière pour tous les membres de la société, y compris les personnes handicapées.

C'est avec respect, Monsieur le Ministre, que je vous soumets ce document.

Le directeur général,

Dave Martin

Table des matières

	Page
Introduction	1
Mission et rôle	1
Organisation	2
Changer le gouvernement pour mieux servir les Manitobaines et Manitobains handicapés	3
Consultations auprès de la communauté	9
Réseautage	11
Questions d'actualité	14
Renseignements financiers	16

Introduction

Le *Rapport annuel du Bureau des personnes handicapées* est organisé de façon à présenter les réalisations qui se sont produites dans le cadre de notre mission principale. Il comporte des renseignements sur les améliorations apportées aux services du gouvernement, sur les consultations auprès de la communauté, sur le réseautage et sur les questions d'actualité qui touchent les personnes handicapées. Le rapport contient également des renseignements sur l'organisation et les dépenses du Bureau.

Mission et rôle

En 2000, le premier ministre a nommé un ministre responsable des Personnes ayant un handicap pour :

- déterminer les questions qui touchent les personnes handicapées;
- coordonner l'élaboration des politiques afin d'améliorer l'accès aux services publics;
- promouvoir des attitudes positives et sensibiliser davantage la population au sujet des handicaps;
- faire état des besoins des Manitobaines et des Manitobains handicapés auprès d'autres ordres de gouvernement.

En 2002, le gouvernement provincial a créé le Bureau des personnes handicapées et l'a chargé de se mettre au service du ministre responsable des Personnes ayant un handicap et de lui présenter des rapports. Le Bureau donne son appui au ministre en :

- communiquant directement avec les membres de la communauté;
- organisant une table ronde annuelle afin de consulter les organisations et les citoyens et citoyennes qui se préoccupent de l'orientation des nouvelles politiques;
- coordonnant le travail parmi les ministères, les groupes oeuvrant pour les personnes handicapées, les entreprises privées et les organisations communautaires;
- faisant du Manitoba une société plus favorable à l'intégration des personnes handicapées.

Bureau des personnes handicapées
Organigramme
(au 31 mars 2006)

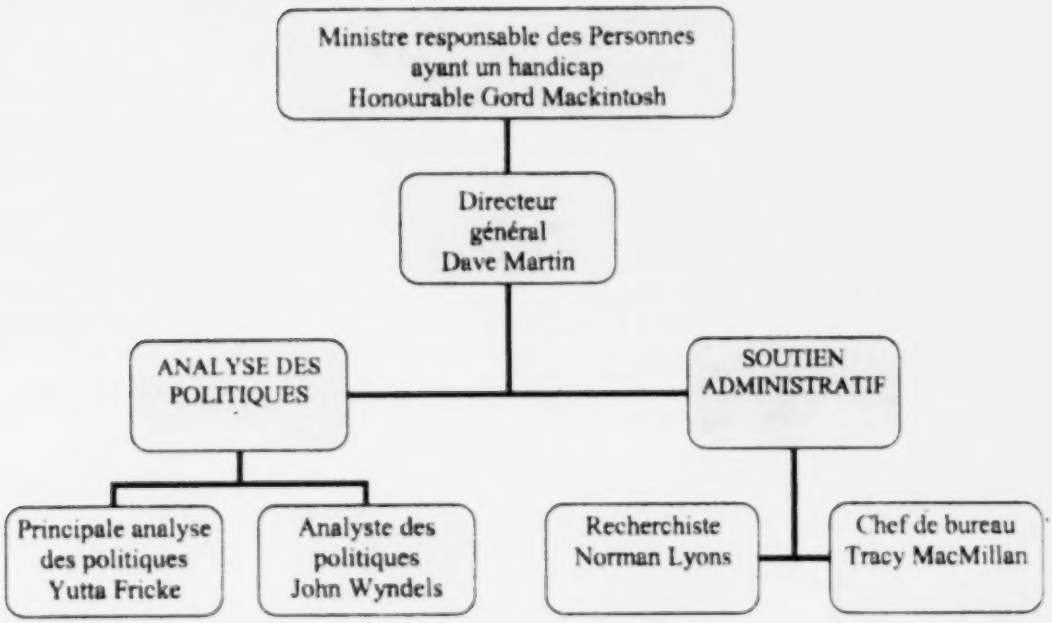

Changer le gouvernement pour mieux servir les Manitobaines et Manitobains handicapés

Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences

En 2001, le gouvernement du Manitoba a publié le document intitulé *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*. Ce document présentait la philosophie envisagée pour répondre aux besoins des personnes handicapées et énonçait un certain nombre de questions prioritaires pour le gouvernement. Les cinq priorités principales étaient les suivantes : soutien au revenu, emploi, soutien lié aux handicaps, accès au gouvernement et questions touchant les Autochtones handicapés du Manitoba.

Dans le document, le gouvernement s'engageait à prendre une série de mesures pour traiter les questions touchant les personnes handicapées du Manitoba. Au total, 36 mesures ont été adoptées, notamment en ce qui concerne les points suivants : suppression des facteurs qui dissuadent la recherche d'emploi, offre de mesures de soutien aux personnes handicapées pendant les programmes de formation et consultation améliorée du gouvernement auprès de la communauté des personnes handicapées.

Faits saillants des réalisations jusqu'à présent :

- Une politique de réinscription rapide a été adoptée pour le Programme d'aide à l'emploi et au revenu afin qu'une aide financière soit rapidement versée aux personnes handicapées qui essaient d'obtenir un travail sans y parvenir et qui ont de nouveau besoin d'allocations.
- Dans le cadre du Programme d'aide à l'emploi et au revenu, la mesure d'incitation est passée à 30 % pour les personnes handicapées en reconnaissance du fait qu'elles doivent assumer des coûts supplémentaires.
- Une nouvelle politique a été adoptée pour permettre le versement de certaines sommes forfaitaires, jusqu'à concurrence de 100 000 $, à des personnes handicapées bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu sans pour autant réduire le montant de leurs allocations, pourvu que les fonds servent à payer des dépenses liées aux handicaps.
- Le gouvernement du Manitoba a adopté le document de l'Universal Design Institute intitulé *ACCESS: A Guide to Accessible Design for Designers, Builders, Facility Owners and Managers* comme lignes directrices en matière d'accès pour les bâtiments dont la conception relève de sa compétence soit parce qu'il en est le propriétaire, parce qu'il verse un financement d'immobilisations particulier ou parce qu'il est titulaire d'un bail.
- Le programme manitobain Connexions communautaires a permis le financement d'une technologie adaptée pour les sites Internet, dans l'ensemble de la province.
- Le gouvernement provincial a mis en œuvre une politique d'accès aux sites Web pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

- La Commission de la fonction publique a mis sur pied un Programme d'aide professionnelle destiné aux personnes handicapées afin d'offrir des possibilités d'emploi au sein du gouvernement.
- La consultation auprès des personnes handicapées s'est améliorée grâce à la création du BPH et à l'organisation de quatre tables rondes sur les questions qui préoccupent la communauté.
- Le comité des sous-ministres adjoints chargé des questions touchant les personnes handicapées a été formé pour étudier les commentaires de la communauté et en faire le suivi.

Le BPH a travaillé activement avec tous les ministères pour mettre en oeuvre les mesures énoncées dans *Citoyens à part entière*.

Accès au gouvernement

L'accès constitue une priorité qui, selon le document *Citoyens à part entière*, nécessite le leadership du gouvernement. Le concept d'accès ne se limite pas à l'accès juste et équitable aux bâtiments du gouvernement; il inclut également la suppression des obstacles qui empêchent d'accéder aux services, à l'information et aux réunions publiques du gouvernement. Pour aider à répondre aux besoins, le BPH travaille de pair avec un comité interministériel chargé des questions d'accès. Il s'agit d'un comité formé de représentants des ministères provinciaux de la santé, de la justice, de l'éducation, du transport et des services du gouvernement.

Le comité est chargé d'examiner et de mettre à jour deux documents du gouvernement provincial sur les mesures destinées à faciliter l'accès des personnes handicapées. Il s'agit de *Procédures d'adaptation provisoires* et de *Lignes directrices sur l'accès au gouvernement du Manitoba.* Les deux documents datent de plus de treize ans et le comité doit s'assurer qu'ils reflètent convenablement l'engagement continu du gouvernement du Manitoba à l'égard des personnes handicapées.

Le document intitulé *Procédures d'adaptation provisoires* a été rédigé dans les années 1990 pour orienter les fonctionnaires sur les façons d'aider les personnes handicapées ayant besoin d'un service dans un établissement inaccessible. Actuellement, la Province possède ou loue plus de 300 bâtiments. Malgré les progrès réguliers visant à rendre tous ces bâtiments accessibles, bon nombre de ces bâtiments comportent encore des éléments de conception qui représentent des obstacles pour les personnes ayant une mobilité limitée ou des troubles de la perception. Le document mis à jour fait actuellement l'objet de révisions qui tiennent compte des principes énoncés dans le document de l'Universal Design Institute's intitulé *ACCESS: A Guide to Accessible Design for Designers, Builders, Facility Owners and Managers*.

Le document *Lignes directrices sur l'accès au gouvernement du Manitoba* a été publié en 1989 pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux services, aux publications,

aux assemblées et aux audiences publiques du gouvernement. Tandis que l'accès universel au gouvernement continue d'être une priorité, les lignes directrices d'origine sont à présent désuètes et nécessitent une mise à jour de façon à inclure les nouvelles formes de communication électronique comme l'Internet.

Le comité interministériel chargé des questions d'accès est en train de préparer des propositions pour mettre à jour et renforcer les *Procédures d'adaptation provisoires* ainsi que les *Lignes directrices sur l'accès au gouvernement du Manitoba*.

Groupe de travail sur l'accès aux installations

Le groupe de travail du Manitoba sur l'accès aux installations a été formé il y a vingt ans. Il a servi de mécanisme interministériel pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux installations provinciales. Il est composé de représentants de l'éducation, des services à la famille et du logement, de la santé, du transport et des services du gouvernement, ainsi que du Bureau des personnes handicapées.

Au cours de la dernière année, le groupe de travail s'est réuni sous la coordination du BPH pour surveiller la mise en oeuvre de la Politique de conception des bâtiments selon le principe de l'accès universel, annoncée en 2002. Les ministères participants ont étudié les données recueillies lors de vérifications sur l'accessibilité de cinq établissements construits ou rénovés à la suite de l'annonce de la politique. Les vérifications ont révélé des progrès, encore que des efforts constants sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la politique. Elles ont également indiqué que les restrictions budgétaires représenteront l'obstacle majeur à l'application du principe de l'accès universel dans toutes les installations du gouvernement.

Loi sur les élections municipales et scolaires

À la suite d'une plainte de la communauté sur l'inaccessibilité concernant les élections, le BPH a coordonné les efforts du gouvernement et de la communauté visant à :

- étudier la nouvelle *Loi sur les élections municipales et scolaires* afin de voir à ce que tous les électeurs puissent exercer leur droit de vote;
- discuter les stratégies nécessaires de façon que le vote et les lieux de scrutin soient plus accessibles aux personnes handicapées;
- offrir des conseils sur l'élaboration des manuels et des séances de formation en matière d'élections.

Le manuel expliquant la procédure des élections a été révisé et des suggestions précises ont été proposées sur les points suivants : stationnement, dégagement de la neige, éclairage et espace autour des isoloirs. De plus, pour faciliter la tâche des personnes handicapées, on recommande que le gabarit de vote soit d'une couleur différente de celle du bulletin de vote et que la grosseur de caractère utilisée pour la liste des candidats soit d'au moins 18.

On a également remis aux futurs gestionnaires des élections municipales et scolaires une liste des personnes-ressources des organismes manitobains oeuvrant pour les personnes handicapées afin de faire le suivi auprès des groupes communautaires.

Réaction à l'enquête sur Cory Moar

Cory Moar est décédé en décembre 1998 à l'âge de 29 ans. Il vivait chez son frère aîné. L'autopsie a révélé que les membres de sa famille l'avaient brutalisé pendant au moins un an jusqu'à ce qu'il meurt.

La législation du Manitoba oblige pourtant les médecins, les travailleurs sociaux et autres professionnels à signaler les cas d'enfants et de personnes vulnérables soupçonnés d'être maltraités, mais Cory Moar ne répondait pas aux critères de ces deux groupes. Le juge qui a dirigé l'examen sur les causes du décès a recommandé des façons différentes d'empêcher que des tragédies semblables ne se reproduisent pour d'autres adultes handicapés mais mentalement capables.

Au cours des trois dernières années qui se sont terminées en 2006, le BPH s'est joint aux ministères des Services à la famille et du Logement (SFL), de la Santé et de la Justice du Manitoba dans un effort interministériel visant à donner suite aux 13 recommandations du juge, notamment les suivantes :

- formation du personnel actuel et à venir au sein de SFL et des offices régionaux de la santé (ORS) pour détecter les cas de mauvais traitements soupçonnés et y remédier;
- le besoin de logements d'urgence pour adultes handicapés semblables à ceux qui sont offerts aux femmes dans des relations violentes;
- appui du gouvernement pour un projet de sensibilisation aux mauvais traitements mis sur pied par l'organisme Community Living Manitoba;
- recherche de moyens de partager l'information au sujet des cas de mauvais traitements soupçonnés, sans que cela nuise au droit à la vie privée d'une personne adulte.

Groupe de travail multisectoriel sur la prestation de services équitables pour les Autochtones handicapés

Le document *Citoyens à part entière* souligne l'engagement de la province pour la participation équitable de tous les Manitobains handicapés. Toutefois, la citoyenneté et les droits et responsabilités qui y sont rattachés n'ont pas la même signification pour tous les habitants du Manitoba parce que ces derniers sont citoyens à la fois d'une province et d'un pays. Selon que l'on est Autochtone ou pas, l'une de ces identités est, à nos yeux, plus significative que l'autre. Si vous êtes une personne autochtone handicapée, votre statut est de la plus grande importance pour le palier de gouvernement (fédéral ou provincial) chargé de la prestation de services de soutien et autres services aux personnes handicapées.

La Province s'inquiète de la disparité des services offerts aux personnes autochtones du Manitoba qui sont handicapées, y compris les membres des Premières nations qui vivent dans des réserves. Pour améliorer l'équité des services, elle a aidé à la création, en avril 2004, du groupe de travail multisectoriel du Manitoba sur la prestation de services équitables pour les membres des Premières nations qui sont handicapés, auquel ont participé les entités suivantes :

- Assembly of Manitoba Chiefs (AMC);
- gouvernement fédéral;
- BPH ainsi que plusieurs ministères provinciaux, notamment Services à la famille et Logement, Santé, Affaires autochtones et du Nord, et Éducation;
- représentants communautaires de la First Nations disABILTY Association Inc. (FNDA)

Dans le cadre de ce travail, l'AMC a rédigé un rapport et proposé un modèle de prestation de services pour les personnes handicapées du Manitoba qui vivent dans des réserves. Au printemps 2006, elle les a soumis au gouvernement fédéral à Ottawa ainsi qu'au ministre du Manitoba responsable des Personnes ayant un handicap.

La Province a conclu que le suivi des propositions de l'AMC relatives à la prestation de services aux membres des Premières nations nécessiterait la participation du comité intergouvernemental pour la santé des Premières nations. Ce comité bénéficie de la participation active du gouvernement fédéral, qui coordonne et finance actuellement les programmes de santé et de services sociaux dans les réserves.

Comité directeur de l'aide à la mobilité

En mars 2005, l'Office régional de la santé de Winnipeg (ORSW) a mis sur pied le comité directeur de l'aide à la mobilité sur roues. Ce comité est formé d'intervenants spécialisés en matériel de déplacement sur roues, par exemple les fauteuils roulants manuels, les fauteuils roulants et les fauteuils tricycles électriques. Il porte également son attention sur les sièges spéciaux et sur les modifications apportées à d'autres éléments, notamment les dossiers et les coussins, pour que le matériel soit fonctionnel. Son objectif est d'améliorer le système et de recueillir des commentaires sur les changements à envisager.

Le comité a formé plusieurs groupes de travail chargés de remédier aux inefficacités existantes. Les questions à l'étude étaient notamment les suivantes : l'acquisition de sièges spéciaux, le refus de financer les fauteuils roulants pour les résidents de foyers de soins personnels et l'entretien des fauteuils roulants. Le rapport de l'un des groupes de travail a été envoyé à l'ORSW; celui des autres groupes le sera dès qu'il sera terminé.

Commission du canal de dérivation du Manitoba

À la suite de l'inondation du siècle en 1997, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à agrandir le canal de dérivation de la rivière Rouge. La Commission du

canal de dérivation du Manitoba a été mise sur pied et les travaux d'agrandissement ont été entamés et devraient s'achever en 2010.

L'agrandissement du canal de dérivation va créer des avantages dans les domaines de l'emploi, de la formation et des loisirs. Le BPH a rencontré les responsables de la Commission pour leur faire part de certains commentaires et faire en sorte que les personnes handicapées participent activement au processus de construction. Il estime également que les plans visant à agrémenter le canal de dérivation d'espaces récréatifs, avec notamment des sentiers de promenade et des pistes de toboggan, sont très prometteurs pour les personnes handicapées. Il veillera à ce que la Politique de conception des bâtiments selon le principe de l'accès universel et autres engagements relatifs au concept d'accessibilité soient mis en application au moment de la conception de ces installations de loisirs.

Des consultations publiques sur l'agrandissement du canal de dérivation ont commencé au printemps et de nombreuses organisations oeuvrant pour les personnes handicapées ainsi que de nombreux particuliers ont fait part de leurs commentaires. Les résultats définitifs de ces consultations seront prêts plus tard cette année. Le BPH continuera de rencontrer les responsables de la Commission à mesure que les travaux avanceront.

Consultations auprès de la communauté

Assemblées publiques locales

Pour l'exercice 2005-2006, l'une des priorités du BPH était d'augmenter la participation dans le cadre des consultations entreprises auprès de la communauté en prévision d'une table ronde. Pour atteindre cet objectif, deux assemblées publiques locales ont été organisées, une pour les résidents de Winnipeg et une pour les personnes résidant à l'extérieur de Winnipeg. De plus, un cercle traditionnel de partage sur les services de soutien aux personnes handicapées a été organisé à l'intention des Autochtones et des membres des Premières nations du Manitoba pour discuter de leurs préoccupations particulières.

Toutes ces réunions ont été annoncées publiquement afin d'encourager les simples citoyens handicapés et leurs défenseurs à s'exprimer sur les questions qui les concernent. Près de 200 Manitobains et Manitobaines y ont participé. Les comptes rendus de ces réunions ont servi à déterminer les domaines d'étude d'une table ronde sur les services de soutien aux personnes handicapées.

Table ronde sur les services de soutien aux personnes handicapées

La Table ronde constitue la consultation la plus importante du BPH auprès de la communauté. Le 24 mars 2006, 63 délégués de partout au Manitoba ont assisté à la table ronde du BPH sur les services de soutien aux personnes handicapées.

La séance plénière a été divisée en trois domaines :

- soutien personnel;
- soutien relatif au matériel;
- transitions au cours de la vie.

Le BPH a rédigé des documents de travail sur les trois domaines pour informer les participants au sujet des politiques et des programmes en place. Au cours de chaque atelier, on a fait état des progrès accomplis et discuté les obstacles et défis constants des personnes handicapées à bénéficier de services. Une série de recommandations a été formulée pour aider la province à améliorer la qualité et la prestation des services de soutien aux personnes handicapées.

Au cours de la séance de clôture, les priorités suivantes ont été présentées à la ministre responsable des Personnes ayant un handicap.

Soutien personnel

- Centraliser les services de soutien aux personnes handicapées – par exemple, dans des centres d'accès communautaires pleinement accessibles.

- S'éloigner des services de soutien axés sur les programmes et s'orienter vers des modes de prestation souples et individuels.
- Donner son appui à une loi fédérale et(ou) à un programme national concernant les services de soutien aux personnes handicapées.

Soutien relatif au matériel

- Mettre en place des services de soutien complets, transférables et adaptés aux besoins de l'utilisateur à chacune des étapes de la vie, en ce qui concerne le matériel.
- Créer un programme d'aides techniques dont les critères d'admissibilité reposent sur l'évaluation fonctionnelle des besoins individuels.
- Concevoir un programme d'aides techniques de façon que le consommateur puisse exercer un certain contrôle, notamment choisir d'acheter, ou bien choisir parmi divers appareils autorisés et offerts par des vendeurs des secteurs privé, public et à but non lucratif.

Transitions

- Veiller à la continuité, à l'égalité des normes et à la transparence en ce qui concerne les services fournis par différents ministères dans toute la province.
- Créer un organisme de défense pour les familles ayant des enfants handicapés selon le modèle du Bureau du protecteur des enfants, ou faire en sorte que les organisations oeuvrant pour les personnes handicapées reçoivent les fonds nécessaires pour jouer ce rôle.
- Prévoir des dispositions législatives spécifiquement manitobaines, voire même une loi sur les Canadiennes et les Canadiens handicapés, qui énoncent les droits et les services de base concernant les Manitobaines et les Manitobains handicapés.

Même si la table ronde portait sur les services de soutien aux personnes handicapées, on a accordé une attention spéciale à la disparité des services à laquelle se heurtent les Autochtones handicapés du Manitoba. Les participants à la table ronde ont insisté pour que la Province continue de collaborer avec les Premières nations et avec les peuples autochtones afin d'améliorer les services.

Il est possible d'obtenir le rapport complet de la table ronde sur les services de soutien aux personnes handicapées en s'adressant au BPH.

Réseautage

Comité consultatif sur l'accès aux installations de la Ville de Winnipeg

Le BPH représente la Province au Comité consultatif sur l'accès aux installations de la Ville de Winnipeg pour aider à concrétiser nos intérêts communs, soit rendre la ville plus accessible. Le Comité a été créé par le conseil municipal en 1989 afin d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux installations, et cela pour le bien de tous les citoyens. Il est composé de douze personnes dont la plupart sont handicapées.

Exemples de notre travail de collaboration :

- De concert avec la faculté d'architecture de l'Université du Manitoba, le BPH et le Comité ont organisé un forum sur le concept de visitabilité. Au cours de cette assemblée, on a présenté à la communauté de concepteurs, à l'industrie du logement et au grand public les caractéristiques de base qui transforment une maison inaccessible en une maison adaptée à toute la famille et aux voisins, y compris aux personnes handicapées.
- Nous avons passé en revue les dispositifs sonores de signalisation routière de la ville pour les rendre plus utiles aux personnes qui ont visiblement des difficultés à traverser les rues. Exemples de recommandations formulées :

  1. réduire la variété des dispositifs sonores de signalisation routière (installés à plus de 200 passages pour piétons);
  2. augmenter le temps prévu pour traverser la rue en toute sécurité;
  3. envisager de déplacer les dispositifs et de les installer plus près du sol pour qu'on les entende plus facilement.

Réseautage interprovincial

La mise à l'essai est parfois la meilleure conseillère pour ce qui est de l'adoption de politiques et de programmes efficaces concernant les personnes handicapées. C'est pourquoi le réseautage entre le BPH et d'autres bureaux provinciaux semblables dans le pays est tellement important.

La plupart des activités de recherche et de réseautage entreprises par le BPH s'effectuent au moyen d'Internet. Cependant, en octobre 2004, deux membres du personnel ont eu l'occasion, à Edmonton, de rencontrer leurs homologues de partout au Canada dans le cadre des activités du Groupe de travail interprovincial sur les personnes handicapées.

Bon nombre des sujets abordés ailleurs dans le présent rapport annuel et aux tables rondes étaient également à l'ordre du jour à Edmonton. La réunion a notamment incité le BPH à mettre l'accent sur les questions de planification des mesures d'urgence pour les personnes handicapées.

Réseautage international

Le réseau du BPH s'étend bien au-delà des frontières du Canada pour y inclure nos voisins américains et l'Europe. Les renseignements échangés portent notamment sur notre approche philosophique à l'égard des personnes handicapées et sur les façons dont cette approche se traduit dans les politiques et les programmes.

Au cours de la dernière année, nous avons participé à une initiative interministérielle de coopération entre la province du Manitoba et le département du Bas-Rhin (France). Mis sur pied avec le milieu des affaires de Saint Boniface, le projet permet d'échanger des renseignements sur les programmes de services sociaux destinés à des groupes bien définis, notamment les jeunes et les personnes handicapées.

Tout comme les représentants du gouvernement français, des décideurs et des défenseurs du consommateur venus de Russie visiter le BPH se sont particulièrement intéressés aux efforts du Manitoba visant à intégrer la consultation auprès de la communauté dans l'élaboration des politiques.

Autres activités de réseautage

Le BPH a régulièrement été invité à s'adresser aux membres de la communauté au sujet du Bureau et des progrès enregistrés par rapport aux recommandations formulées dans le document *Citoyens à part entière*. Suite à l'intégration d'études sur les incapacités dans les programmes universitaires, l'Université de Winnipeg et l'Université du Manitoba ont toutes deux fait appel à des conférenciers. Du point de vue du BPH, une population étudiante bien informée s'annonce fort prometteuse pour l'avenir du Manitoba.

À deux reprises, le BPH a travaillé de pair avec la Commission des droits de la personne pour informer les Manitobains et les Manitobaines de Brandon et de Thompson sur le *Code des droits de la personne*. Le personnel du BPH a mis l'accent sur les questions de droits de la personne applicables aux personnes handicapées et a présenté la philosophie et le plan d'action énoncés dans le document *Citoyens à part entière*.

Les demandes d'exposés les plus fréquentes sont cependant venues d'organisations de personnes handicapées ou d'organisations offrant des services à ces personnes. Ainsi, au cours de l'année qui s'est écoulée, le Bureau a notamment été invité par le Canadian Centre on Disability Studies, le Conseil canadien des aveugles et l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) (groupe de soutien des pairs pour la région d'Entre-les-Lacs).

Le BPH assiste à des réunions communautaires non seulement pour informer la population sur ses activités mais aussi pour s'informer sur les priorités et les préoccupations qui sont communes à des groupes particuliers de personnes handicapées, à des organisations de défense des personnes handicapées et à d'autres. Le personnel a assisté aux assemblées générales annuelles et autres activités d'organisations telles que le Conseil canadien des aveugles, le Canadian Centre on Disability Studies, le Conseil des

Canadiens avec déficiences, l'Association canadienne des paraplégiques, Community Living Manitoba, la First Nations disAbility Association, le Independent Living Resource Centre, la Manitoba League of Persons with Disabilities, Reaching E – Quality Employment Service et Ten-Ten Sinclair Housing.

De même, le BPH a profité des travaux de recherche et des conférences d'organisations communautaires, notamment les suivants :

- Forum de Community Living Manitoba sur la désinstitutionalisation.
- Symposium de l'Independent Living Resource Centre sur les logements « visitables ».
- Étude NEEDS de l'INCA sur les liens entre la pauvreté et le manque d'éducation et les possibilités d'emploi.
- Recherche de la Society for Manitobans with Disabilities sur le vieillissement et les personnes handicapées au Manitoba.

Le personnel du BPH a également assisté à la présentation de nouveaux travaux de recherche universitaires :

- Enfants handicapés recevant des services d'organismes de protection de l'enfance au Manitoba - école de travail social de l'Université du Manitoba.
- Recherche sur l'égalité des handicaps (similitudes et différences), présentée par Eithne McLaughlin pour le programme d'études sur les incapacités de l'Université du Manitoba.

Questions d'actualité

Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées

En décembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a formé un comité spécial chargé d'étudier des propositions en vue d'une convention internationale destinée à protéger et à promouvoir les droits et la dignité des personnes handicapées. Le but est de veiller à ce que les droits de la personne prévus par les organes de défense et autres instruments existants, notamment la *Déclaration des droits de l'homme*, s'appliquent véritablement aux personnes handicapées.

Au cours des cinq dernières années, le Canada a participé de façon très active à l'établissement de la nouvelle convention. Il est représenté à la fois au comité spécial et au sein d'un groupe de travail créé pour aider à rédiger l'ébauche du document.

Connue sous le nom de *Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées*, l'ébauche de convention comporte 33 articles traitant d'une grande variété de questions auxquelles font face les personnes handicapées, notamment l'accès à l'éducation et aux services de santé ainsi que la participation à la vie politique.

Lorsque l'ébauche sera terminée (août 2006), elle sera soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies pour adoption officielle. L'étape suivante, soit la mise en œuvre, débutera tandis que les gouvernements membres seront invités à ratifier le document. La ratification par le Canada exigera que le Manitoba examine les lois et pratiques existantes et les compare aux obligations prévues dans la convention. Elle nécessitera peut-être la modification de ces lois ou pratiques. Ce n'est que lorsqu'un nombre suffisant de pays auront ratifié la convention que celle-ci entrera en vigueur.

Le BPH a formulé des suggestions pour l'ébauche de la convention à la fois par des processus gouvernementaux et par son réseau d'organismes non gouvernementaux, cela avec la coordination du Conseil des Canadiens avec déficiences. Dans l'avenir, le Bureau espère travailler de pair avec la communauté des personnes handicapées sur une campagne publicitaire destinée à promouvoir la convention. De cette façon, le Manitoba participera à un effort international en vue de respecter la mission de la convention en tant qu'instrument permettant de soutenir la dignité des personnes handicapées et de protéger efficacement leurs droits de la personne.

Logements visitables

Le terme « visitable » est relativement récent. Il s'applique à des logements qui sont facilement accessibles aux personnes handicapées. Né d'un petit mouvement qui a débuté à Atlanta, en Géorgie, le soutien au concept de visitabilité s'est considérablement répandu aux États-Unis et il fait son apparition un peu partout au Canada. Le gouvernement provincial a joué un rôle actif dans la promotion de ce concept, qui commence à orienter les politiques au Manitoba.

Les principales caractéristiques des maisons visitables sont les suivantes : une entrée de plain-pied, des portes et des couloirs plus larges et des toilettes accessibles au rez-de-chaussée. Ces simples changements permettent aux personnes en fauteuil roulant de se déplacer plus facilement et ils profitent également aux familles avec enfants en bas âge dans des poussettes, aux déménageurs et aux personnes temporairement blessées, par exemple avec une jambe cassée. Essentiellement, les logements visitables ne devraient pas être perçus comme des logements conçus pour les personnes à mobilité limitée. En fait, leurs caractéristiques spéciales facilitent la vie de tout le monde.

Pour mieux faire connaître le concept de visitabilité, le gouvernement provincial, la Ville de Winnipeg et la faculté d'architecture de l'Université du Manitoba ont organisé un séminaire sur ce thème en automne 2005. Plus de 100 personnes ont assisté à la rencontre, notamment des concepteurs, des architectes, des promoteurs, des constructeurs de bâtiments et des représentants gouvernementaux. Depuis, le gouvernement a engagé un conseiller spécialisé dans le concept de la visitabilité pour aider à faire en sorte que les nouvelles maisons soient plus accessibles.

Planification d'urgence

Après le 11 septembre 2001 et après la saison des ouragans de 2005 aux États-Unis, les villes et les provinces du Canada ont accordé une nouvelle priorité à la planification d'urgence. Les autorités manitobaines sont déjà intervenues lors de graves crises causées par des inondations et des incendies. Malheureusement, elles risquent également d'avoir à faire face dans l'avenir à une grosse tornade ou même à une épidémie de grippe.

L'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba coordonne la planification d'urgence de la province par l'intermédiaire du comité interministériel de planification d'urgence. Font notamment partie de ce comité la Ville de Winnipeg, le Bureau du commissaire aux incendies, le Mennonite Disaster Service et un certain nombre de ministères de la province.

En 2005, le BPH s'est joint au comité pour souligner les questions concernant les personnes handicapées en période de crise. Au cours d'un récent exposé présenté aux membres du comité, le BPH a fait état de ses préoccupations :

- éducation publique axée sur les personnes handicapées;
- communication publique et avertissements accessibles;
- mesures permettant d'évacuer en toute sécurité les personnes handicapées et leurs fournisseurs de soins;
- services de soutien dans les centres de secours d'urgence;
- assistance pendant la période de rétablissement après l'urgence.

Dans l'avenir, le BPH espère renforcer les programmes existants et proposer de nouvelles stratégies pour assurer la sécurité et le bien-être des Manitobaines et des Manitobains handicapés dans n'importe quelle circonstance.

Compte rendu financier

Bureau des personnes handicapées
(Services à la famille et Logement Manitoba)
État de rapprochement
Du 1er avril 2005 au 31 mars 2006

09-1H Bureau des personnes handicapées

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2005-2006 milliers $	ÉTP	Prévisions 2005-2006 milliers $	Écart pos. (nég.)	Note expl.
Total des salaires et des avantages sociaux	258,1	4,00	263,3	(5,2)	
Total des autres dépenses	86,9		87,1	(0,2)	

Bureau des personnes handicapées
(Services à la famille et Logement Manitoba)
État récapitulatif des dépenses
pour l'exercice clos le 31 mars 2006
avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Prévisions 2005-2006[a)]	Affectation	Dépense réelles 2005-200	Dépenses réelles 2004-2005[b)]	Augmentation (Diminution)	Note expl.
	09-1 Administration et finances				
	Bureau des personnes handicapées				
263,3	Salaires et avantages sociaux	258,1	214,6	43,5	1
87,1	Autres dépenses	86,9	86,2	0,7	

1. Les écarts sont essentiellement attribuables à l'existence de postes vacants en 2004-2005.